



**COALITION QUÉBÉCOISE
POUR LE CONTRÔLE DU TABAC**

4126, rue St-Denis, Montréal, Québec H2W 2M5 • Tél. : (514) 598-5533 • Téléc. : (514) 598-5283 • coalition@cqct.qc.ca

Pour diffusion immédiate

Montréal, le 16 juin 2005

Le Québec vote en faveur d'une nouvelle loi sur le tabac des plus complètes au monde !!

Québec, le 16 juin 2005 - La **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac** félicite les parlementaires québécois d'avoir voté à l'unanimité en faveur du projet de loi 112 sur le tabac. Elle tient également à souligner la résolution du ministre de la Santé et des Services sociaux, le docteur Philippe Couillard, qui était manifestement déterminé à favoriser la santé publique malgré toutes les pressions liées à des intérêts économiques voulant affaiblir sa législation. Enfin, elle tient à remercier l'Opposition officielle, représentée par madame Solange Charest, critique en matière de Services sociaux, d'avoir choisi non seulement d'appuyer le gouvernement sur cette importante question, mais aussi d'agir en tant que chien de garde.

Selon **Robert Cunningham, conseiller juridique pour la Société canadienne du cancer** et auteur du livre *La Guerre contre le tabac* : « excluant les mesures de taxation, la nouvelle *Loi sur le tabac* du Québec représente une des lois antitabac globales les plus rigoureuses au monde. Peu de pays, états ou provinces incorporent autant de mesures efficaces de contrôle du tabac dans leur législation, et encore moins vont aussi loin que le Québec sur certains aspects, tels le contrôle des points de vente du tabac et l'élimination des étalages des paquets de cigarettes. Somme toute, le Québec a franchi un pas historique dans la lutte mondiale contre le tabac et servira de modèle pour de nombreux autres pays. »

La nouvelle Loi sur le tabac du Québec :

- interdit depuis 1999 l'usage du tabac dans les lieux de travail), mais exempte les « cigar lounges » existants;
- interdira, à partir de mai 2008, les fumoirs (sauf dans les milieux de vie);
- interdit l'usage du tabac dans les aires communes des édifices d'habitation avec six logements et plus;
- interdit l'usage du tabac dans certains lieux extérieurs (terrasses sous tentes ou chapiteaux, terrains des écoles et garderies, à 9 mètres des portes des établissements de santé ou d'éducation) à partir de mai ou septembre 2006, selon le milieu visé;
- interdit la vente du tabac dans les restaurants, les bars, les terrains d'écoles, les établissements où se déroulent des activités sportives ou sociales, à compter du 31 mai 2006;
- interdit la promotion de type « style de vie » directe ou indirecte, incluant les commandites (la nouvelle loi renforce les articles de l'ancienne pour empêcher les abus des compagnies de tabac);
- interdit, à partir de mai 2008, les étalages et présentoirs aux points de vente, mais exempte les boutiques spécialisées de tabac existantes;
- détermine des critères et, à partir de juin 2006, établit un registre des points de vente du tabac

« Ces mesures contribueront à la diminution certaine du taux de tabagisme au Québec. Il va sans dire que l'adoption de cette loi épargnera des milliers de vies de l'horrible sort de la dépendance aux produits de l'industrie du tabac, » affirme Louis Gauvin, porte-parole de la **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**.

La Coalition tient également à souligner le dévouement et la détermination des groupes et des individus qui ont formé le mouvement pour le resserrement de la loi, en ayant déposé des mémoires, contacté leur élu, participé à des actions publiques, témoigné devant la commission parlementaire et participé à des lignes ouvertes. « Bien que la loi soit entièrement justifiée d'un point de vue de santé publique, il était essentiel pour cette victoire de santé publique que des centaines, voire des milliers, de groupes et d'individus prennent position. Nous voulons remercier chacun et chacune pour leurs efforts, » conclut **Louis Gauvin**.

Fondée en 1996, la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac représente plus de 650 organisations à travers le Québec, incluant des hôpitaux, municipalités, cliniques médicales, associations médicales, fondations charitables, groupes communautaires et institutions d'éducation. Elle compte trois employés, dont Louis Gauvin (coordonnateur) et Heidi Rathjen (directrice de campagne).

- 30 -

Source Louis Gauvin : téléavertisseur : 514-361-7046